



Avis des appels d'offres ouverts sur offres de prix

Il sera procédé dans la salle de réunion de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts ci-après :

N° de l'AOO	Objet de l'appel d'offres ouvert	Montant du cautionnement provisoire en DHS	L'estimation des coûts des prestations en DHS TTC	Date et heure d'ouverture des plis
05/2023	Etude relative à l'élaboration du plan de rénovation urbaine du Quartier Sidi Youssef Ben Ali de l'arrondissement SYBA, sis à Marrakech	20 000.00 (Vingt Mille DHS)	2 500 000.00 (Deux Millions Cinq Cent Mille DHS TTC)	11/09/2023 à 12H00
07/2023	Expertise technique des bâtiments menaçant ruine (BMR) au niveau de la Préfecture de Casablanca	300 000.00 (Trois Cent Mille DHS)	30 000 000.00 (Trente Millions DHS TTC)	14/09/2023 à 10H00
08/2023	Le recensement et l'expertise technique des bâtiments menaçant ruine (BMR) au niveau de la Préfecture d'arrondissements d'Al Fida-Mers Sultan à Casablanca	280 000.00 (Deux Cent Quatre Vingt Mille Dirhams)	28 800 000.00 (Vingt Huit Millions Huit Cent Mille Dirhams TTC)	14/09/2023 à 12H00
09/2023	Expertise technique des bâtiments menaçant ruine (BMR) au niveau de la Région Souss Massa	120 000.00 (Cent Vingt Mille Dirhams)	12 000 000.00 (Douze Millions Dirhams TTC)	14/09/2023 à 15H00
10/2023	Expertise technique des bâtiments menaçant ruine (BMR) au niveau de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	180 000.00 (Cent Quatre Vingt Mille Dirhams)	18 000 000.00 (Dix Huit Millions Dirhams TTC)	19/09/2023 à 10H00
11/2023	Expertise technique des bâtiments menaçant ruine (BMR) au niveau de la Région Marrakech - Safi	180 000.00 (Cent Quatre Vingt Mille Dirhams)	18 000 000.00 (Dix Huit Millions Dirhams TTC)	19/09/2023 à 12H00
12/2023	Le ratissage des bâtiments menaçant ruine (BMR) au niveau de la Région Marrakech - Safi	25 000.00 (Vingt Cinq Mille DHS)	2 280 000.00 (Deux Millions Deux Cent Quatre Vingt Mille Dirhams TTC)	19/09/2023 à 15H00

Les dossiers d'appels d'offres ouverts peuvent être retirés auprès du siège de l'Agence sis, immeuble 19 Avenue Ibn Sina Agdal Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31, 148 et 149 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013), relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique au portail marocain des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma » conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N° 1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir les pièces énumérées dans l'article 5 du règlement de consultation.

